

- 5 AVR. 2026

## DÉLIBÉRATION N° DCA 395 - 26 ADOPTION CHARTES DES RELATIONS PÉDAGOGIQUES



PREFECTURE  
D'ILLE ET VILAINE

Le Conseil d'Administration du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire s'est réuni en visio-conférence, le 29 avril 2026 à 9h30, sur convocation en date du 22 avril 2026.

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 10
- Absents représentés : 1
- Absents :
  - Pour : 11
  - Contre : 0
  - Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants ainsi que le R. 1431-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté de création de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé « Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle vivant Bretagne / Pays de la Loire » en date du 4 novembre 2011, notamment l'article 10

Vu l'arrêté d'habilitation du 13 octobre 2021

Vu l'arrêté d'accréditation 2022-2028 du 27 avril 2022

Vu la note du 12 février 2026 de la directrice générale de la DGDCER relative à l'Adoption d'une charte des relations pédagogiques dans tous les établissements de l'enseignement supérieur Culture (ESC)

### La présidente expose à l'assemblée :

Le ministère de la Culture - direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche (DGDCER) - est très fortement engagé dans la lutte contre toutes les formes de violences, dans le cadre de la stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur Culture. L'adoption de charte des relations pédagogiques par chaque école supérieure culture s'inscrit dans l'axe III (amélioration de la qualité de vie étudiante) de la stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur Culture 2024-2029 et répond à l'objectif 2 « lutter contre toute forme de violence et d'altération ».

Depuis de nombreuses années, Le Pont Supérieur est engagé, conformément aux directives du ministère de la Culture, à promouvoir l'égalité entre les sexes et à lutter contre toutes formes de discrimination, harcèlement ou violence. Il s'efforce de diffuser une culture inclusive auprès de l'ensemble de ses membres et partenaires, en déconstruisant les stéréotypes et en élargissant les opportunités.

Deux chartes des relations pédagogiques étaient déjà mises en œuvre au Pont Supérieur. Les deux exemplaires ont été augmentées de l'annexe proposée par le ministère de la Culture qui reprend la liste des agissements répréhensibles.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration :

- Décide d'adopter, conformément à la note du 12 février 2026 de la directrice générale de la DGDCER, une charte des relations pédagogiques pour le département danse et une pour le département musique.

Rennes, le 29 avril 2026

**Françoise Rubellin**  
Présidente

